

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État des résultats	6
État de la variation des actifs financiers nets	7
État des gains de réévaluation	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires aux états financiers	10 - 35

Rapport de la direction

La responsabilité de la direction pour la préparation des états financiers

Les états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'Université) qui accompagnent ce rapport sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Le résumé des principales méthodes comptables est compris à la note 2 des états financiers.

La préparation des états financiers exige nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions touchant l'exercice courant ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices. La direction de l'Université maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et comptabilisées, et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le bureau des gouverneurs de l'Université a rencontré la direction afin de revoir les états financiers et de discuter des points importants se rattachant à la communication des informations financières ou aux contrôles internes avant qu'elle approuve les états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./LLP, des auditeurs externes indépendants, nommés par le bureau des gouverneurs. Le rapport de l'auditeur indépendant élabore leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion sur les états financiers de l'Université.



Richard Frechette, c.p.a., c.m.a.
Vice-recteur, administration et finance

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Bureau des gouverneurs de l'Université de Saint-Boniface

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de Saint-Boniface (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets, l'état des gains de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (« NCSP »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 25 juin 2024

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État de la situation financière

Au 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	97 715	596 985
Comptes à recevoir (note 5)	6 700 851	4 822 218
Placements (note 6)	32 421 516	31 305 515
	39 220 082	36 724 718
Passifs		
Comptes à payer et frais courus (note 7)	5 097 817	7 340 026
Contributions reportées (note 8)	6 667 134	4 927 092
Emprunts (note 9)	10 351 101	9 806 362
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	1 628 040	1 577 558
	23 744 092	23 651 038
Actifs financiers nets avant les placements en dotation	15 475 990	13 073 680
Placements en dotation (note 6)	25 281 222	22 784 597
Actifs financiers nets	40 757 212	35 858 277
Actifs non financiers		
Immobilisations (note 11)	37 481 632	37 471 764
Frais payés d'avance	320 024	364 042
	37 801 656	37 835 806
Excédent accumulé (note 18)	78 558 868	73 694 083
Composition de l'excédent accumulé		
Investi en immobilisations	26 245 121	26 163 273
Affecté d'origine interne (note 19)	21 407 374	20 323 421
En dotation (note 12)	20 365 354	19 744 440
Non affecté	1 381 207	2 060 022
	69 399 056	68 291 156
Excédent accumulé lié aux activités	9 159 812	5 402 927
Gains de réévaluation cumulés	9 159 812	5 402 927
	78 558 868	73 694 083

Engagements et éventualité (note 14)

Droits contractuels (note 15)

Approuvé au nom du Bureau des gouverneurs :



Présidente



Rectrice

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2024	2023
	Budget		
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions			
Province du Manitoba	23 244 541	23 704 117	19 235 190
Gouvernement du Canada	7 060 442	6 637 687	9 073 567
Droits de scolarité	6 518 300	7 087 980	6 148 143
Revenus de placement (note 6)	2 187 956	1 897 121	1 835 123
Loyers et stationnement	897 025	987 789	745 783
Dons autres qu'en dotation	746 840	801 375	684 034
Autres revenus	1 742 676	2 013 112	1 442 556
	42 397 780	43 129 181	39 164 396
Dépenses (note 17)			
Enseignement	21 476 086	21 121 408	18 199 405
Exploitation et entretien des installations	4 784 541	4 583 866	4 294 848
Soutien institutionnel	4 847 447	4 690 958	4 152 270
Services académiques et soutien aux étudiants	4 849 058	4 456 847	3 975 771
Technologies de l'information	2 246 872	1 875 696	1 627 156
Engagements internes et externes	4 177 524	4 245 950	3 803 178
Recherche	1 349 152	987 470	1 038 355
	43 730 680	41 962 195	37 090 983
Excédent (insuffisance) de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 332 900)	1 166 986	2 073 413
Contribution en dotation			
Dons en dotation (note 12)	312 000	435 398	812 596
Revenu net des placements en dotation (note 6)	127 000	185 516	205 400
	439 000	620 914	1 017 996
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(893 900)	1 787 900	3 091 409
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	68 291 156	68 291 156	65 199 747
Ajustement de transition (note 3)	-	(680 000)	-
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice - redressé	68 291 156	67 611 156	65 199 747
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	67 397 256	69 399 056	68 291 156

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
État de la variation des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2024	2023
	Budget		
	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) de l'exercice lié aux activités	(893 900)	1 787 900	3 091 409
Variation des immobilisations			
Acquisition d'immobilisations	(2 667 000)	(1 706 542)	(4 797 208)
Amortissement des immobilisations	1 881 000	1 696 674	1 493 908
Gain sur la disposition d'immobilisations	-	-	(13 832)
Ventes d'immobilisations	-	-	22 106
Variation nette des immobilisations	(786 000)	(9 868)	(3 295 026)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation des frais payés d'avance		44 018	(31 975)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice		3 756 885	(1 953 834)
Variation nette des autres actifs non financiers		3 800 903	(1 985 809)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets		5 578 935	(2 189 426)
Actifs financiers nets au début de l'exercice		35 858 277	38 047 703
Ajustement de transition (note 3)		(680 000)	-
Actifs financiers nets au début de l'exercice - redressé		35 178 277	38 047 703
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice		40 757 212	35 858 277

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des gains de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	5 402 927	7 356 761
Gains nets (pertes nettes) non-réalisé(e)s attribuables aux placements cotés sur un marché actif	4 423 820	(1 140 913)
Gains nets réalisés sur la cession de placements cotés sur un marché actif, reclassés aux résultats	(666 935)	(812 921)
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation de l'exercice	3 756 885	(1 953 834)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	9 159 812	5 402 927
Composition des gains de réévaluation cumulés		
Placements	5 114 706	2 981 167
Placements en dotation	4 045 106	2 421 760
	9 159 812	5 402 927

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice lié aux activités	1 787 900	3 091 409
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Amortissement et désactualisation des immobilisations	1 747 156	1 542 825
Contributions reportées comptabilisées aux revenus	(7 267 134)	(5 946 390)
Gain sur la disposition d'immobilisations	-	(13 832)
Gains nets réalisés sur la cession de placements	(666 935)	(812 921)
	(4 399 013)	(2 138 909)
Variation nette des actifs et passifs reliés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir	(1 878 633)	(1 596 177)
Comptes à payer et frais courus	(2 242 209)	2 614 992
Frais payés d'avance	44 018	(31 975)
	(8 475 837)	(1 152 069)
Activités de financement		
Ajout des emprunts	890 700	150 000
Remboursement des emprunts	(345 961)	(340 711)
Contributions reportées - apports reçus	8 327 176	6 131 970
	8 871 915	5 941 259
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations	(1 706 542)	(4 797 208)
Ventes d'immobilisations	-	22 106
	(1 706 542)	(4 775 102)
Autres activités d'investissement		
Acquisition (cession) nette de placements	1 684 473	(153 203)
Acquisition nette de placements en dotation	(873 279)	(775 038)
	811 194	(928 241)
Diminution nette de l'encaisse au cours de l'exercice	(499 270)	(914 153)
Encaisse au début de l'exercice	596 985	1 511 138
Encaisse à la fin de l'exercice	97 715	596 985

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

1. Organisation

L'Université de Saint-Boniface (l'« Université ») est constituée en corporation dans la province du Manitoba depuis 1871. L'Université est régie par son Bureau des gouverneurs sous l'autorité de la Loi sur l'Université de Saint-Boniface (C.P.L.M. c. U150). L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et elle bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Seule université francophone dans l'Ouest canadien, l'Université de Saint-Boniface offre une éducation collégiale et universitaire qui favorise le développement du plein potentiel de sa population étudiante, tout en contribuant à l'avancement des connaissances et à l'épanouissement de la francophonie du Manitoba et d'ailleurs.

2. Résumé des principales méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

Pour la préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants inscrits d'actifs et de passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction au fur et à mesure qu'elle dispose de renseignements supplémentaires. Les postes sujets à ces estimations comprennent les comptes à recevoir, les placements, les comptes à payer et frais courus, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les immobilisations.

c) Instruments financiers

Juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Cette catégorie comprend l'encaisse et les placements. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont présentés à leur juste valeur, les gains et les pertes non réalisés, le cas échéant, étant présentées dans l'état des gains de réévaluation. Lorsque les gains et pertes sont réalisés, ils sont transférés et comptabilisés à l'état des résultats.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Coût amorti

Cette catégorie comprend les comptes à recevoir, les comptes à payer et frais courus ainsi que les emprunts. Ils sont initialement comptabilisés au coût, puis détenus au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la déduction des pertes de valeur dans le cas des actifs financiers. La réduction de valeur sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti est constatée lorsque le montant de la perte est connu avec une précision suffisante et qu'il n'y a pas de perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont alors ajustés à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Dépréciation

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque les changements de situation suggèrent qu'ils pourraient s'être dépréciés. À la date de chaque état de la situation financière, les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition, de la cession ou de l'émission d'instruments financiers sont passés en dépenses dans le cas des instruments réévalués à la juste valeur, ou imputés aux instruments financiers dans le cas des instruments évalués au coût après amortissement.

d) Comptabilisation des revenus

Subventions gouvernementales, dons et apports

Les paiements de transferts sont constatés comme subventions gouvernementales et sont comptabilisés dans les revenus dans l'exercice au cours duquel le gouvernement cédant les a dûment autorisés et que l'Université a rencontré tous les critères d'admissibilité, s'il y en a. Les paiements de transferts assortis de stipulations créant une obligation répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés dans les contributions reportées et sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les conditions des stipulations sont remplies.

Les dons et les autres apports sans restrictions sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement est assuré.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des revenus (suite)

Subventions gouvernementales, dons et apports (suite)

Les subventions gouvernementales et les dons avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées et sont reconnus à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin ou lorsque les conditions de la restriction sont remplies.

Les subventions d'immobilisations sont constatées à titre de revenus dans l'état des résultats. Les accords de financement qui sont conclus, sous forme de billets à ordre, avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés à titre d'emprunts à l'état de la situation financière. Ces billets à ordre seront remboursés à partir du financement futur accordé par le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation du Manitoba (le « ministère »). Le financement reçu du ministère en lien avec les billets à ordre pour couvrir le capital et les frais d'intérêts est enregistré à titre de revenus dans l'état des résultats.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les dividendes, les revenus d'intérêts et les gains ou pertes réalisés à la cession de placements. Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont comptabilisés à l'état des gains de réévaluation jusqu'à ce que les placements connexes soient vendus. Une fois réalisés, ces gains ou pertes sont comptabilisés comme revenus de placement dans l'état des résultats lorsque les revenus de placement ne sont grevés d'aucune restriction.

Les revenus de placement qui proviennent des apports avec restrictions sont comptabilisés comme contributions reportées lorsque les termes de la restriction créent un passif, puis comptabilisés comme revenus lorsque les conditions des restrictions sont remplies.

Dotation

Les dons destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

d) Comptabilisation des revenus (suite)

Droits de scolarité, loyers et stationnement, autres revenus

L'Université doit constater les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation lorsqu'elle remplit (à un moment précis) ou à mesure qu'elle remplit (progressivement) l'obligation de prestation, soit lorsque le payeur a le contrôle des avantages associés aux biens ou services promis.

(a) L'Université comptabilise les droits de scolarité au fur et à mesure que les cours sont dispensés et que l'obligation de performance est remplie.

(b) L'Université comptabilise les revenus de loyers pour les résidences, salles diverses, stationnement lorsque les services sont rendus et si le montant à recevoir fait l'objet d'une estimation raisonnable et la réception est raisonnablement assurée.

(c) Les autres revenus comprennent, entre autre, des frais divers (attestation, relevé de note, amendes, casiers, billets, tests de compétences linguistiques, etc.), des frais d'adhésion, des ventes de livres, et de matériel didactique et des revenus de contrats divers (principalement des remboursements de frais de charge de cours et formations).

L'Université comptabilise les frais divers, des ventes de livres et de matériel didactique au moment de la vente.

L'Université comptabilise les revenus de contrats divers et des frais d'adhésion au fur et à mesure que les cours sont dispensés ou que l'obligation de performance est remplie.

e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont détenus pour la prestation de services. Ils ont une durée de vie utile qui s'étend au-delà de l'année en cours et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités de l'Université. Cette catégorie comprend les immobilisations et les frais payés d'avance.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et font l'objet d'un amortissement calculé sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire comme suit :

Immeubles et améliorations	25-60 ans
Terrain de stationnement	20 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique	5 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis. Ils sont amortis lorsqu'ils sont disponibles pour utilisation. Le terrain n'est pas amorti puisque sa valeur reste permanente.

La valeur nette des immobilisations est réduite lorsque les conditions indiquent qu'elles ne permettent plus à l'Université de fournir des biens et des services, ou lorsque les avantages économiques futurs associés à ces immobilisations sont inférieurs à la valeur nette aux livres. Les réductions de valeur sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint l'Université à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et / ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que des activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

g) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation (suite)

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée. Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

h) Oeuvres d'art

Les oeuvres d'art ne sont pas comptabilisées comme actifs dans ces états financiers. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers. Aucune évaluation de la valeur des collections n'est disponible.

i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés

Avantages sociaux

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, sauf le régime de retraite, se rapportent à l'assurance vie et invalidité de longue durée et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées par l'Université et ses employés, selon le cas.

Congés rémunérés: jours accumulés de maladie

L'Université administre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont elle assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. L'Université alloue à certains groupes d'employés un nombre précis de jours chaque année, qui servent de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure, mais ces jours ne sont pas financièrement compensés au départ. Les employés peuvent accumuler leurs jours de maladie non utilisés durant l'année, jusqu'au maximum autorisé dans la convention collective ou le contrat de travail. Les jours de maladie accumulés peuvent être utilisés dans les années à venir dans la mesure où le temps requis par la maladie ou la blessure de l'employé ne dépasse pas l'allocation des jours de maladie accumulés par l'employé, jusqu'à un maximum de 180 jours. Les jours de congé de maladie sont payés au salaire en vigueur lorsqu'ils sont pris. L'obligation liée aux jours de maladie accumulés a été estimée par l'Université en fonction de l'utilisation historique et est comptabilisée dans les comptes à payer et frais courus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

- i) Obligations relatives aux avantages sociaux, aux congés rémunérés et au régime de retraite des employés (suite)

Congés rémunérés: autres

Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et aux études du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Les congés annuels et administratifs des membres du personnel de l'Université sont comptabilisés sur une base de la comptabilité d'exercice.

Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations que l'Université verse au régime sont comptabilisées comme dépenses dans l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

- j) Dépenses par fonction

Enseignement

Cette catégorie englobe les dépenses directes liées aux activités d'enseignement et d'apprentissage. Cela comprend les cours crédités et non crédités des programmes universitaires et collégiaux en vigueur ainsi que la formation continue.

Exploitation et entretien des installations

Cette catégorie comprend les dépenses associées à la gestion des immobilisations de l'établissement, incluant l'administration et l'entretien des installations, les services publics, les services de sécurité et de garde, les réparations et rénovations et le développement des infrastructures. Cette catégorie comprend également l'amortissement des immobilisations, la dépense de désactualisation, ainsi que les frais d'intérêts liés au financement des immobilisations par la province du Manitoba.

Soutien institutionnel

Cette fonction inclut des activités qui soutiennent l'établissement dans son ensemble, tel que l'administration, le développement et les communications, les finances, les ressources humaines, et toute autre activité administrative générale centralisée à l'échelle de l'établissement.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

j) Dépenses par fonction (suite)

Services académiques et soutien aux étudiants

Cette catégorie comprend les dépenses liées aux services académiques tels que celles de la bibliothèque ainsi que les dépenses de fonctions centralisées qui supportent l'étudiant ou des catégories d'étudiants telles que le registrariat, l'orientation, les sports, le service de perfectionnement linguistique, le Bureau de la vie étudiante, le service d'accessibilité aux études, le bureau international, le Sportex, la résidence étudiante et le service de bien-être étudiant.

Technologies de l'information

Cette fonction regroupe les dépenses reliées aux technologies de l'information à l'échelle de l'établissement.

Engagements internes et externes

Cette catégorie regroupe les dépenses associées au financement reçu pour les projets spécifiques tels que le centre de ressources en français juridique, les projets en partenariat avec la communauté, ainsi que les bourses.

Recherche

Cette catégorie comprend les dépenses pour toutes les activités de recherche financées par des subventions et par des contrats dans le but de produire des résultats de recherche. Les dépenses associées à cette fonction comprennent l'administration et la coordination de la recherche ainsi que les coûts d'appui établis pour l'ensemble des projets de recherche.

k) Budget

Les chiffres du budget sont fournis pour des fins de comparaison et ont été approuvés par le Bureau des gouverneurs de l'Université.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

3. Première application de la norme comptable

Le 1^{er} avril 2023, l'Université a adopté la norme comptable pour le secteur public, chapitre SP 3400, Revenus. Cette norme a été adoptée selon l'application prospective. Conformément aux dispositions de la norme, l'Université a apporté des changements à ses états de la situation financière, des résultats et de la variation des actifs financiers nets sur l'exercice terminé le 31 mars 2024. L'effet de cette première application se traduit par une augmentation des contributions reportées et une diminution de l'excédent accumulé de 680 000 \$ au 1^{er} avril 2023.

4. Marge de crédit

L'Université détient une marge de crédit autorisée au montant de 3 000 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel de 7,20 % (6,95 % au 31 mars 2023) et est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang sur les actifs excluant les immobilisations. Au 31 mars 2024 et 2023, la marge de crédit n'a pas été utilisée.

5. Comptes à recevoir

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Gouvernement du Canada	5 938 028	4 326 693
Province du Manitoba	1 117	50 000
Étudiants	177 527	130 263
Autres	659 689	406 182
Provision pour créances douteuses	(75 510)	(90 920)
	<u>6 700 851</u>	<u>4 822 218</u>

6. Placements

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Placements - fonctionnement général	32 421 516	31 305 515
Placements en dotation	25 281 222	22 784 597
	<u>57 702 738</u>	<u>54 090 112</u>

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

6. Placements (suite)

La composition des placements évalués à la juste valeur est la suivante:

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse et marché monétaire	1 402 756	1 663 518
Titres à revenus fixes	17 829 187	17 326 150
Actions canadiennes	5 770 374	4 718 920
Actions américaines	9 754 618	7 538 685
Actions étrangères	4 631 590	4 543 392
Actions de marchés émergents	5 515 526	5 096 553
Placements alternatifs	7 431 568	7 916 642
Autres placements	5 367 119	5 286 252
	57 702 738	54 090 112

Les titres à revenus fixes portent intérêt à des taux de 1,10 % à 5,60 % (1,10 % à 5,60 % en 2023) et viennent à échéance entre septembre 2024 et décembre 2051.

Les revenus de placements, incluant les revenus nets des placements en dotation, sont composés des intérêts, des dividendes et des gains nets réalisés, comme présenté ci-dessous:

	2024		2023	
Fonctionnement	général	Dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Intérêts	255 097	83 190	338 287	397 742
Dividendes	601 535	475 880	1 077 415	829 860
Gains nets réalisés	343 261	323 674	666 935	812 921
	1 199 893	882 744	2 082 637	2 040 523

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

7. Comptes à payer et frais courus

	2024	2023
	\$	\$
Dûs aux employés	4 180 693	4 429 027
Comptes à payer - fournisseurs	917 124	2 910 999
	5 097 817	7 340 026

8. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées de subventions et de dons avec restrictions qui ont été reçus aux fins d'activités et de projets particuliers, mais qui n'ont pas encore été dépensés. Ces contributions reportées comprennent également des revenus des placements en dotation, des droits de scolarité non gagnés et autres recettes non comptabilisés aux revenus.

Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportés :

	2024				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 164 128	615 000	308 637	839 327	4 927 092
Ajustement de transition (note 3)	680 000	-	-	-	680 000
Solde au début redressé	3 844 128	615 000	308 637	839 327	5 607 092
Apports reçus	6 725 370	15 000	634 861	951 945	8 327 176
Constatation aux revenus	(5 681 389)	-	(598 275)	(987 470)	(7 267 134)
Variation nette	1 043 981	15 000	36 586	(35 525)	1 060 042
Solde à la fin	4 888 109	630 000	345 223	803 802	6 667 134

	2023				
	Projets spécifiques	Distribuables en dotation	Autres dons	Projets de recherche	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 035 856	583 000	257 817	864 839	4 741 512
Apports reçus	4 593 972	32 000	493 155	1 012 843	6 131 970
Constatation aux revenus	(4 465 700)	-	(442 335)	(1 038 355)	(5 946 390)
Variation nette	128 272	32 000	50 820	(25 512)	185 580
Solde à la fin	3 164 128	615 000	308 637	839 327	4 927 092

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

9. Emprunts

Les emprunts de l'Université sont conclus sous forme de billets à ordre avec le ministère des Finances du Manitoba pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations. Ces billets à ordre de 8 à 40 ans sont payables, capital et intérêts, en versements annuels et ont des échéances à diverses dates allant de 2032 à 2064. Le remboursement du capital et des intérêts est entièrement financé par des octrois de la province du Manitoba et est accordé par le ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation du Manitoba. Les billets à ordre portent des taux d'intérêt variant de 2,50 % à 6,00 %.

La dépense d'intérêt de 458 558 \$ (464 238 \$ en 2023) liée à la dette est comptabilisée dans l'état des résultats.

Les versements en capital et les intérêts pour les cinq prochaines années sont présentés ci-dessous :

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2025	366 323	482 055	848 378
2026	366 609	464 279	830 888
2027	366 914	447 082	813 996
2028	367 237	430 984	798 221
2029	369 558	414 516	784 074
Par la suite	8 514 460	4 866 065	13 380 525
	10 351 101	7 104 981	17 456 082

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'Université sont basées sur la meilleure estimation de la direction des coûts futurs de remédiation de l'amiante dans ses immeubles. Le total estimé de l'obligation non actualisées au 31 mars 2024 est 2 483 766 \$. Basé sur la vie utile des immeubles, cette remédiation est prévue entre 2039 à 2066, ou lors de la vente de l'immeuble. L'Université a appliqué un taux d'inflation de 2 % (2 % en 2023) et un taux d'actualisation de 3,2 % (3,2 % en 2023) pour calculer la valeur actuelle nette de l'obligation. La charge de désactualisation de l'obligation de 50 482 \$ (48 917 \$ en 2023) est comptabilisée dans l'état des résultats.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	1 577 558	1 528 641
Dépense de désactualisation	50 482	48 917
Solde à la fin	1 628 040	1 577 558

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

11. Immobilisations

	2024						
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	651 272	46 575 374	966 212	9 814 688	3 595 007	4 004 109	65 606 662
Acquisitions	161 446	785 672	-	322 564	436 860	-	1 706 542
Disposition	-	-	-	(19 792)	-	-	(19 792)
Transfert	-	3 548 922	-	450 098	5 089	(4 004 109)	-
Solde à la fin	812 718	50 909 968	966 212	10 567 558	4 036 956	-	67 293 412
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	15 969 491	662 550	7 970 806	3 532 051	-	28 134 898
Amortissement	-	1 187 411	48 311	383 087	77 865	-	1 696 674
Disposition	-	-	-	(19 792)	-	-	(19 792)
Solde à la fin	-	17 156 902	710 861	8 334 101	3 609 916	-	29 811 780
Valeur comptable nette	812 718	33 753 066	255 351	2 233 457	427 040	-	37 481 632
							2023
	Terrain	Immeubles et améliorations	Terrain de stationnement	Équipement et ameublement	Équipement informatique	Construction en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début	557 555	46 294 209	966 212	9 461 793	3 595 007	-	60 874 776
Acquisitions	93 717	281 165	-	418 217	-	4 004 109	4 797 208
Disposition	-	-	-	(65 322)	-	-	(65 322)
Solde à la fin	651 272	46 575 374	966 212	9 814 688	3 595 007	4 004 109	65 606 662
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	14 939 360	614 239	7 693 621	3 450 818	-	26 698 038
Amortissement	-	1 030 131	48 311	334 233	81 233	-	1 493 908
Disposition	-	-	-	(57 048)	-	-	(57 048)
Solde à la fin	-	15 969 491	662 550	7 970 806	3 532 051	-	28 134 898
Valeur comptable nette	651 272	30 605 883	303 662	1 843 882	62 956	4 004 109	37 471 764

Construction en cours - En 2022, l'Université a entrepris la construction d'un laboratoire de chimie. Ce projet a été complété en avril 2023.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

12. Dotation

La dotation comprend les dons dont le capital doit être maintenu à perpétuité. Le revenu de placement généré par ces dons doit être utilisé en accord avec les diverses intentions exprimées par les donateurs, par exemple pour les bourses et les prix accordés aux étudiants. L'Université a établi une politique visant à préserver la valeur réelle de ces fonds. Le montant du revenu pouvant être dépensé est limité, et un montant est ajouté pour la préservation du capital. Le montant ajouté pour la préservation du capital peut varier d'année en année selon la variabilité des rendements annuels du capital investi, mais, à long terme, ce montant viendra compenser l'effet cumulatif de l'inflation.

Le revenu de placement généré en dotation au-delà du montant distribuable en bourses est réinvesti non seulement pour maintenir la valeur de ces dons, mais aussi pour accroître la valeur réelle des fonds en dotation.

L'Université a le pouvoir de modifier les termes et conditions de la dotation pour permettre :

- a) qu'une partie du revenu généré par les placements en dotation soit retenue et non distribuée pour éviter une fluctuation et assurer une stabilité dans le montant distribuable afin de régulariser la distribution du revenu généré par les dotations;
- b) de puiser dans le capital afin de maintenir une stabilité des montants distribués, à la suite de rendements négatifs des placements. Ceci a pour but de régulariser la répartition des revenus de placement générés par les dons en dotation, si le Bureau des gouverneurs est de l'avis que le fait de puiser dans le capital est favorable à l'Université et n'affecte pas la valeur à long terme des dotations.

Si, dans une année, le revenu généré par les placements en dotation est insuffisant pour financer les bourses versées, le revenu de placement capitalisé accumulé est utilisé pour financer ces versements. Cependant pour des fonds sans revenu de placement capitalisé accumulé suffisant pour la distribution, le capital en dotation est utilisé au cours de l'année avec l'intention d'être récupéré par des revenus de placement futurs.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	22 166 200	22 019 419
Revenus de placements réinvestis	185 516	205 400
Gains nets (pertes nettes) de réévaluation	1 623 346	(871 215)
Dons en dotation pour l'année	435 398	812 596
	24 410 460	22 166 200
Solde à la fin		
Solde à la fin est composé de :		
Excédent accumulé - fin de l'exercice	20 365 354	19 744 440
Gains de réévaluation cumulés	4 045 106	2 421 760
	24 410 460	22 166 200
Solde à la fin		

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

13. Régime de retraite des employés

L'Université offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime ») auquel les employés participent. L'Université verse des cotisations patronales, ce qui constitue sa seule obligation, car elle n'endosse aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du Régime.

Le Régime est conforme à la Loi sur les prestations de pension (Manitoba) et à la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi qu'aux règlements connexes. Le comité de retraite est responsable de l'administration du Régime. Ce comité de retraite est composé de trois membres actifs avec droit de vote élus par les participants au Régime ou nommés par le syndicat, selon le cas. L'Université nomme cinq représentants actifs ayant droit de vote. L'un de ces représentants est le vice-recteur à l'administration et aux finances. Les participants non actifs doivent aussi élire ou nommer une personne au comité ayant le droit de vote. Le comité peut aussi comprendre un membre actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants actifs, et un membre non actif sans droit de vote élu ou nommé pour représenter les participants non actifs.

Le Régime a ses propres états financiers qui ne font pas partie des états financiers de l'Université.

Les cotisations patronales pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 se sont élevées à 1 715 795 \$ (1 541 295 \$ en 2023) et sont inscrites à titre de dépense à l'état des résultats.

14. Engagements et éventualité

Location d'équipement et contrats d'entretien

L'Université est locataire d'équipements et a signé des contrats d'entretien inhérents à ses activités. Les dates d'expiration des contrats visés s'échelonnent sur les cinq prochains exercices financiers. Les contrats ainsi exigibles s'élèvent à moins de 578 000 \$ par année.

Autoassurance

L'Université est membre du Mécanisme d'assurance réciproque pour les universités canadiennes (CURIE), une coopérative d'autoassurance qui comprend au-delà de 60 universités et collèges canadiens. CURIE assure les biens, la responsabilité civile et les risques d'erreurs et d'omissions de ses membres. Si les primes perçues et les réserves cumulées sont insuffisantes pour couvrir les dépenses et les réclamations des membres, l'Université pourrait se voir dans l'obligation de payer des sommes additionnelles.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

15. Droits contractuels

L'Université a conclu des contrats de bail pour la location de certaines salles et de certains bureaux, ainsi que pour la location de sa cafétéria. Le total mensuel de ces contrats se chiffre à 21 706 \$ et viennent à échéance entre le 31 juillet 2024 et le 30 juin 2026.

16. Instruments financiers

	Juste valeur	Coût amorti	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	97 715	-	97 715	596 985
Comptes à recevoir	-	6 700 851	6 700 851	4 822 218
Placements - fonctionnement général	32 421 516	-	32 421 516	31 305 515
Placements en dotation	25 281 222	-	25 281 222	22 784 597
Comptes à payer et frais courus	-	5 097 817	5 097 817	7 340 026
Emprunts	-	10 351 101	10 351 101	9 806 362

Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant fournit une analyse des instruments financiers qui sont évalués après leur comptabilisation initiale à la juste valeur en fonction de la manière dont la juste valeur est observable:

- Niveau 1: Les prix (non rajustés) sont cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2: Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3: Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

16. Instruments financiers (suite)

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	97 715	-	-	97 715
Placements - fonctionnement général	15 231 909	17 189 607	-	32 421 516
Placements en dotation	11 842 955	13 438 267	-	25 281 222
	27 172 579	30 627 874	-	57 800 453
	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	596 985	-	-	596 985
Placements - fonctionnement général	13 535 351	17 770 164	-	31 305 515
Placements en dotation	10 025 714	12 758 883	-	22 784 597
	24 158 050	30 529 047	-	54 687 097

Politique de placement

L'Université, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque du marché et le risque de change. L'objectif de l'Université en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble de ses activités.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

16. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Université lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Université est exposée principalement au risque de crédit en ce qui concerne l'encaisse, les comptes à recevoir et les placements. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est bonne.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – subventions est considéré comme négligeable puisque les sommes sont à recevoir des gouvernements provincial et fédéral.

Le risque de crédit lié aux comptes à recevoir – droits de scolarité et autres est limité, puisque les sommes viennent d'une grande base de clients et que le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. L'Université a établi une provision pour créances douteuses qui représente son évaluation des pertes de crédit potentielles. La provision pour créances douteuses est fondée sur les évaluations et les hypothèses de la gestion concernant les conditions de marché courantes, l'analyse des clients et les tendances historiques de paiement.

Il y a concentration du risque en ce qui a trait aux placements lorsqu'une tranche importante du portefeuille est constituée de placements dont les valeurs présentent des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. De façon générale, le risque de crédit vient des placements dans des titres à revenus fixes. Les énoncés de la politique et les procédures de placement de l'Université, qui sont revus chaque année, spécifient les placements admissibles ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque.

L'Université veille à la santé financière de ses placements de manière continue avec l'aide de son comité de finances et d'audit, de son sous-comité de placements et de ses conseillers en placement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les indices boursiers et la volatilité de ces taux et indices.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

16. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers.

L'Université est exposée à ce risque lorsqu'elle investit dans des instruments financiers portant un taux d'intérêt. Les placements sont alors exposés au risque que leur juste valeur fluctue en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché.

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de l'Université au risque de taux d'intérêt lié aux placements comptabilisés à la juste valeur, classés par échéances :

	2024	2023
	\$	\$
Moins de 90 jours	58 114	62 365
90 jours à un an	319 306	63 720
Plus de un an à 5 ans	1 655 839	3 016 252
Plus de 5 ans à 10 ans	2 639 956	2 145 252
Plus de 10 ans	2 587 526	2 610 017
Sans échéance	10 568 446	9 428 544
	17 829 187	17 326 150
	2024	2023
	\$	\$
Placements associés à un taux d'intérêt	17 829 187	17 326 150
Placements non associés à un taux d'intérêt	39 873 551	36 763 962
	57 702 738	54 090 112

Au 31 mars 2024, une fluctuation de 0,50 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des instruments à revenu fixe de 587 000 \$ (617 000 \$ au 31 mars 2023).

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

16. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises se répercuteront sur la valeur, en dollars canadiens, de tout titre négociable détenu par l'Université. Au 31 mars 2024, l'Université est exposée au risque de change en raison des placements en dollars américains. Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport au dollar américain et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des actifs aurait diminué ou augmenté d'environ 147 000 \$ (123 000 \$ au 31 mars 2023). Dans les faits, les résultats pourraient être différents de cette analyse de sensibilité.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre représente la perte potentielle qui peut être causée par une variation de la juste valeur de l'instrument financier. Les placements de l'Université sont soumis aux fluctuations normales de marché et aux risques inhérents à l'investissement dans les marchés.

L'Université est exposée au risque de prix autre en raison des titres dans son portefeuille de placement, étant donné que des variations de prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

La majorité des placements sont maintenus à long terme pour soutenir le fonctionnement général et les dotations. Ces placements sont principalement des actions, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire et sont donc exposés au risque de prix autre de par leur nature.

L'Université gère le risque de prix autre au moyen de sa politique de placement, qui précise les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placements admissibles, de manière à réduire le risque tout en obtenant des rendements d'investissement à long terme qui répondent à ses besoins.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de flux de trésorerie lorsqu'elles sont dues. L'Université réduit ce risque grâce à la gestion de ses activités en surveillant les sorties de trésorerie attendues au moyen de son processus de budgétisation, et le maintien de placements qui peuvent être convertis en espèces lorsqu'un flux de trésorerie inattendu survient. L'Université dispose d'une marge de crédit pour s'assurer que les fonds sont disponibles afin de répondre aux besoins financiers actuels et prévus.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

17. Dépenses par objet

	Budget	2024	2023
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	29 523 783	28 922 703	25 390 317
Matériel et autres	9 319 738	8 695 143	7 748 453
Amortissement et désactualisation des immobilisations	1 881 000	1 747 156	1 542 825
Services publics	864 063	810 606	804 746
Déplacements et conférences	1 072 205	724 019	615 039
Bourses et prix	1 069 891	1 062 568	989 603
	43 730 680	41 962 195	37 090 983

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

18. Excédent accumulé

	2024				
	Investi en immobilisation	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	26 163 273	20 323 421	19 744 440	2 060 022	68 291 156
Ajustement de transition (note 3)	-	-	-	(680 000)	(680 000)
Excédent accumulé lié aux activités au début-reddressé	26 163 273	20 323 421	19 744 440	1 380 022	67 611 156
Excédent de fonctionnement avant la contribution en dotation	(1 120 378)	-	-	2 287 364	1 166 986
Dons en dotation	-	-	435 398	-	435 398
Revenu net des placements en dotation	-	-	185 516	-	185 516
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	211 953	-	(211 953)	-
Allocations pour projets futurs	-	1 360 000	-	(1 360 000)	-
Acquisition d'immobilisations	1 202 226	(488 000)	-	(714 226)	-
Excédent de l'exercice liés aux activités	81 848	1 083 953	620 914	1 185	1 787 900
Excédent accumulé liés aux activités à la fin	26 245 121	21 407 374	20 365 354	1 381 207	69 399 056
Gains de réévaluation cumulés	-	-	4 045 106	5 114 706	9 159 812
Excédent accumulé	26 245 121	21 407 374	24 410 460	6 495 913	78 558 868

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE
Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

18. Excédent accumulé (suite)

	2023				
	Investi en immobilisations	Affecté d'origine interne	En dotation	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent accumulé lié aux activités au début	22 774 358	21 640 389	18 726 444	2 058 556	65 199 747
Excédent (déficit) de fonctionnement avant la contribution en dotation	1 224 612	-	-	848 801	2 073 413
Dons en dotation	-	-	812 596	-	812 596
Revenu net des placements en dotation	-	-	205 400	-	205 400
Virements					
Intérêts aux soldes internes	-	1 276 166	-	(1 276 166)	-
Allocations pour projets futurs	-	167 166	-	(167 166)	-
Financement de projets	-	(647 300)	-	647 300	-
Acquisition d'immobilisations	2 164 303	(2 113 000)	-	(51 303)	-
Excédent de l'exercice liés aux activités	3 388 915	(1 316 968)	1 017 996	1 466	3 091 409
Excédent accumulé liés aux activités à la fin	26 163 273	20 323 421	19 744 440	2 060 022	68 291 156
Gains de réévaluation cumulés	-	-	2 421 760	2 981 167	5 402 927
Excédent accumulé	26 163 273	20 323 421	22 166 200	5 041 189	73 694 083

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne

L'excédent accumulé affecté d'origine interne comprend des montants réservés dans l'excédent accumulé qui font l'objet d'une affectation d'origine interne par le Bureau des gouverneurs. Ce montant est issu de provisions établies pour divers besoins, situations, événements connus ou imprévus.

Une politique du Bureau des gouverneurs régit la procédure relative à l'établissement, à la majoration et à la suppression de telles provisions et aux retraits qui en résultent. Selon la politique en vigueur, le Fonds grevé d'affectations d'origine interne porte intérêt au taux annuel de l'indice des prix à la consommation de 1,00 % (6,70 % en 2023). Cette mesure vise à protéger ce solde contre les effets de l'inflation.

Les principales catégories et la nature des affectations d'origine interne sont les suivantes :

Bourses et prix

Les revenus financiers générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement disponible pour l'attribution des bourses étudiantes qui proviennent des subventions et des dons annuels.

Campagnes futures/appariement de dons

Ces fonds sont prévus pour suppléer, au besoin, aux ressources disponibles dans le cadre de l'organisation d'une importante campagne de financement et au programme d'appariement de dons et de contributions.

Projets stratégiques

Ces fonds sont destinés à combler la différence entre les montants requis et les ressources disponibles dans le but de réaliser des projets ou d'entamer des projets de nature stratégique, mais de courte durée. Quoique non exhaustives, les catégories de projets suivantes ont été retenues :

- Recherche : les fonds destinés pour effectuer les projets de recherche entrepris par les professeurs;
- Bibliothèque : les fonds destinés pour l'achat de matériel documentaire nécessaire dans le but d'appuyer l'enseignement et la recherche;
- Recrutement, marketing, encadrement de la clientèle étudiante, soutien linguistique, programme de sécurité et autres projets de fonctionnement : les fonds destinés à suppléer, de façon ponctuelle, aux besoins de base dans une situation où les ressources disponibles sont insuffisantes.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

Projets d'immobilisations

Ces fonds sont destinés au financement des étapes préliminaires de projets d'agrandissement des espaces physiques de l'Université, à la contribution d'une partie des coûts en capital d'un projet ou à l'acquisition de futures immobilisations.

Financement de transition de programmes et de services

Ces fonds sont destinés au maintien de certains programmes ou services pour une période de courte durée, touchés par une baisse dans le financement accordé par les gouvernements ou un retrait partiel ou total d'un financement donné.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

19. Excédent accumulé affecté d'origine interne (suite)

						2024	2023
	Bourses et prix	Campagnes futures/ appariement de dons	Projets stratégiques	Projets d'immobilisations	Financement de transition de programmes et services	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent des revenus sur les dépenses avant virements	-	-	-	-	-	-	-
Virements							
Intérêts aux soldes internes	36 347	12 198	24 097	104 915	34 396	211 953	1 276 166
Allocations pour projets futurs	-	-	430 000	930 000	-	1 360 000	167 166
Financement de projets	-	-	-	-	-	-	(647 300)
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	(488 000)	-	(488 000)	(2 113 000)
	36 347	12 198	454 097	546 915	34 396	1 083 953	(1 316 968)
Solde au début de l'exercice	3 634 715	1 219 832	1 979 703	10 049 546	3 439 625	20 323 421	21 640 389
Soldes à la fin de l'exercice	3 671 062	1 232 030	2 433 800	10 596 461	3 474 021	21 407 374	20 323 421